ENGAGEMENTS

1. VOIR À L'IMPLANTATION DU PROCESSUS DE REPÉRAGE POUR TOUS LES NOUVEAUX USAGERS SUIVIS EN **SOUTIEN À DOMICILE**
2. RÉVISER ANNUELLEMENT LE REPÉRAGE DE TOUS LES USAGERS CONNUS

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS

- **JUIN 2022 :** MISE EN LIGNE D'UNE PAGE WEB : HTTPS://WWW.CISSSCA.COM/SOINS-ET-SERVICES/SOUTIEN-A-LAUTONOMIE/LES-RISQUES-EN-MATIERE-DE-SECURITE-A-DOMICILE
- **JUILLET 2022 :** DÉPLOIEMENT AU SEIN DE L'ÉQUIPE RÉGIONALE D'INHALOTHÉRAPIE DE LA DSM
- **AOÛT 2022 :** PRÉSENTATION DE LA TRAJECTOIRE ET DE LA GUILLE DE REPÉRAGE AU COMITÉ DE GESTION DE LA DPSADPC-SAPA, LA DPSMD, DE LA DPDAR
- **AUTOMNE 2022 :** PLANIFICATION DU DÉPLOIEMENT DANS CHACUNE DES DIRECTIONS CONCERNÉES

PRATIQUE ORGANISATIONNELLEREQUISE (POR) : ÉVALUATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ À DOMICILE

Une évaluation des risques en matière de sécurité doit être effectuée pour tous les usagers qui reçoivent des services à domicile (DSM, DPDAR, DPSMD, DPSADPC-SAPA).

Pour assurer sa conformité aux normes d'Agrément Canada, l'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile doit :

- ✓ Être réalisée pour chaque usager au début des services et être mise à jour lors de tout changement relatif à la condition de l'usager;
- ✓ Contenir l'examen des éléments suivants : risques de chutes (environnement physique intérieur et extérieur), risques chimiques et biologiques, risques liés aux incendies, aux troubles médicaux qui exigent des précautions particulières, autres facteurs de risque de l'usager;
- ✓ Permettre de planifier et d'offrir les services aux usagers, pour ce faire, l'information recueillie est communiquée à l'ensemble des partenaires qui sont impliqués ou participent à la planification des services;
- ✓ Permettre aux usagers et aux familles de recevoir de l'information au sujet des problèmes de sécurité à domicile cernés dans l'évaluation.

Chacune des directions impliquées doit s'engager à faire une intégration optimale de l'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile dans ses opérations courantes et à en assurer la pérennisation.

Le processus harmonisé et régionalisé prévoit que l'intervenant pivot ou l'intervenant au dossier a la responsabilité de s'assurer que l'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile est réalisée, toutefois il peut déléguer la complétion de la grille de repérage, et ce, afin d'être en cohérence avec les approches préconisées en soutien à domicile :

- **Partenariat**
- **Habilitation de l'usager et de ses proches**
- **Collaboration interprofessionnelle et pratiques collaboratives.**

Personne responsable de cette POR au sein de la DPSADPC-SAPA :

Amélie Boutin
Coordonnatrice clinico-administrative partenariat, communauté et accès aux services

Cellulaire : 418 209-0547

Amelie.Boutin@ssss.gouv.qc.ca

Pour toute information en lien avec l'Agrément, vous pouvez joindre les conseillères en amélioration continue de la DQEPE à l'adresse courriel suivante :

agrement.cisssca@sss.gouv.qc.ca

La trajectoire d'actualisation de la grille de repérage des risques en matière de sécurité à domicile prévoit :

- Une grille de repérage des risques en matière de sécurité à domicile harmonisée disponible en version électronique et en version papier.
- Un leadership de la complétion et du suivi sont assurés par l'intervenant pivot ou l'intervenant au dossier concerné.
- La possibilité de déléguer la complétion à la personne la mieux placée pour compléter la grille de repérage dans le milieu de l'usager :
  - L'intervenant lui-même;
  - Une personne proche aidante;
  - Un professionnel autre;
  - Un ASSS;
  - L'usager lui-même.
- La disponibilité d'une page Web (https://www.cisssca.com/soins-et-services/soutien-a-lautonomie/les-risques-en-matiere-de-securite-a-domicile) pour soutenir les premières observations et recommandations faites à l'usager.
- Un suivi du repérage pris en charge par l'intervenant pivot ou l'intervenant au dossier avec nécessité d'assurer rapidement la communication et l'information sur les risques identifiés à tous les partenaires qui participent à la planification des soins, si nécessaire.
- Confirmation de la réalisation du repérage par l'intervenant pivot ou l'intervenant au dossier aux notes évolutives du dossier avec description de tous les suivis effectués et planification de la réévaluation annuelle.
- Le suivi de l'implantation dans chaque direction par le biais de bases de données de réception des grilles complétées électroniquement.

- Implication d'une usagère sur le comité de révision de la grille d'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile
- Consensus obtenu pour une grille unique harmonisée
- Ouverture de la DSM au déploiement pilote au sein de leur équipe

- Innovation par un nouveau concept de grille électronique
- Intégration d'une véritable approche de partenariat avec l'usager et ses proches